

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au Conseil  
Départemental pour la  
sécurisation de la RD 215**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

*Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le*

24 janvier 2023

N° 08-2023

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

ID : 073-217301175-20230131-20233101\_08-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **trente et un janvier**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA.

Absents excusés : Florian DUCROT, Mélanie BIBOLLET.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Aurélie FERREIRA.

Secrétaire de séance : Patou ROBIN.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif à la sécurisation de la RD215.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 280 000 € hors taxes.

Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du Conseil Départemental de la Savoie et demande au Conseil Municipal de délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le projet de sécurisation de la RD215.
- Approuve le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 280 000 € HT et le plan de financement associé.
- Sollicite du Conseil Départemental de la Savoie les subventions les plus élevées possibles pour ce marché.
- S'engage à assurer le complément de financement par emprunt ou autofinancement.
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire  
François CHEMIN

